

Image not found or type unknown



## **durée hebdomadaire doit elle être mentionnée dans le contrat**

Par **grivadi**, le **02/03/2009** à **16:39**

Bonjour,

je suis jardinier paysagiste et je suis en CDD. Je viens de relire mon contrat et la case "durée hebdomadaire" est vide. En cette période d'hiver et vu la demande il n'est pas possible de travailler à temps plein. Mon employeur m'a dit que je suis en temps partiel et à 35h. Est-ce possible ? Faut-il que le nombre d'heure hebdomadaire ou mensuelle soit mentionné dans mon contrat ?